

Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 21 janvier 2019

Préavis municipal N° 171

Rénovation complète de la Route de Bretonnières, Collège-Les Ages

Séparation des eaux usées et services en souterrain

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

La rénovation des rues du village a débuté avec la rénovation complète de la Route de Vaulion en 2009, suivie par la rénovation de la rue de La Riaz en 2015.

Profitant de la décision du Grand Conseil de participer aux travaux d'entretien des routes cantonales traversant les villages, la Municipalité vous avait déjà annoncé qu'il ne fallait pas perdre ces subventions limitées dans le temps (2020) pour poursuivre ces rénovations et mise en séparatif. Le préavis n° 162 de 2017 nous a permis d'avancer avec précision l'étude de ce projet pour passer maintenant à la phase de réalisation des travaux.

II. Marché public

Le montant des travaux nous a obligé à faire les demandes de soumissions et adjudications des entreprises sous le régime des marchés publics.

III. Objet du préavis

Pour rappel, les travaux consistent à remplacer et installer les services suivants :

- Collecteurs EU
- Collecteurs EC
- Conduite d'eau de distribution principale du village et pour les riverains
- Conduites électriques souterraines
- Eclairage public
- Téléphone
- Fibre optique multimédias
- Réfection de la chaussée et aménagement d'un cheminement protégé au sud pour les piétons.

Secteur concerné :

- Rue du Collège, Route de Bretonnières avec le contour des Ages, tronçon d'environ 270 m.

IV. Estimation des coûts :

• Travaux de génie civil GC	551'000	
• Travaux d'appareillage (conduite principale de DN200)	96'000	
• Eclairage public	23'000	
• Marquage et signalisation	4'200	
	Sous-total	674'200 674'200
• Direction des travaux	81'700	
• Cadastre souterrain, travaux géométriques	21'200	
• Prestations complémentaires (protocoles privés, photos, assist.)	4'000	
	Sous-total	106'900 781'100
• Divers (publications, contrôles caméra, assurances MO, essais	21'400	
• Imprévus env. 8%	59'700	
	Sous-total (HT)	81'100 862'200
• TVA 7,7%	66'400	
	Total crédit de construction	66'400 928'600
• Subventions DGMR (TTC) estimation	- 169'000	
• Subventions ECA (TTC) estimation (Romande Energie 8'400)	- 44'000	
	Total à la charge de la commune	- 213'000 715'600

V. Financement :

Etant donné que les fonds de réserve ne sont que valeurs comptables, que le tapis de finition ne se poserait qu'en 2020, et que la consolidation de l'emprunt ne se fera qu'après le versement des subventions, nous devrions emprunter la totalité du crédit de construction, moins les fonds propres, soit env. fr. 863'000.--.

Besoin de financement pour payer les travaux		fr. 928'600.—
./. fonds propres disponibles (liquidités)	./. fr.	<u>65'600.—</u>
Sous-total		fr. 863'000.--
Amortissement extraordinaire à réception des subventions	./. fr.	<u>213'000.--</u>
Crédit bancaire après subvention		fr. 650'000.--

Les intérêts bancaires annuels après subvention se monteront à env. fr. 19'500.—
(calculé au taux moyen de 3 % l'an)

VI. Amortissement

- Financier s/ fr. 650'000.-- : 10'500.- par semestre, la 1^{ère} fois au 30 juin 2021 (sur 30 ans)
- Comptable s/ fr. 715'600.--

Dissolution du fonds de réserve « routes » 9282.02	fr. 30'800.-
Dissolution du fonds de réserve « travaux futurs » 9282.12	<u>fr. 151'898.—</u>
Sous-total	fr. 532'902.--
+ crédit d'étude (préavis 161 accepté le 7.12.17) C. 9141.43	<u>fr. 39'000.--</u>
Total à amortir sur 30 ans	fr. 571'902.--

Soit fr. 19'000.- par année, la première fois en 2021.

VII. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 14 février 2019
- Il a été soumis à la commission des eaux et à la commission de gestion.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- l'autoriser à adjudger les travaux aux entreprises selon le résultat du tableau comparatif du marché public et à entreprendre les travaux qui font l'objet de ce préavis
- l'autoriser à ouvrir un crédit de construction aux meilleures conditions du moment auprès d'un établissement bancaire ou autre pour un montant maximum de max. fr. 863'000.-, à amortir de fr. 213'000.- à réception des subventions, soit un crédit restant de fr. 650'000.— (six cent cinquante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement admis par le Conseil Général dans sa séance du 1er décembre 2016 ;
- l'autoriser à amortir cet investissement par prélèvements sur les fonds de réserve « routes » no 9282.02 de fr. 30'800.- et « travaux futurs » no 9282.12 de fr. 151'898.-- ;
- l'autoriser à budgéter un amortissement comptable annuel de fr. 19'000.- la première fois en 2021.
- L'autoriser à budgéter des intérêts hypothécaires pour env.fr. 19'500.- par année.

Municipalité de Premier

Le Syndic

La Secrétaire

E. Candaux

S. Breton